

Le Trégor - Tréguier le 16 février 2023

SOCIÉTÉ. Tréguier, ville ambassadrice du don d'organes

Le 4 février a été dévoilée une plaque mémorielle dans le square du Souvenir. Un hommage aux donneurs d'organes et à leurs proches apposé au pied d'un chêne.



Au square du Souvenir, Annie le Houérou, Eric Botherel, Graziella Ségoni et Franck Deschoux ont participé à l'inauguration de l'arbre de vie aux côtés de Guirec Arhant et Hervé Le Serre.

Ce geste symbolique, auprès de l'arbre de vie, est un témoin du fort engagement de la municipalité de soutenir l'ADOT (Association pour le Don d'Organes et de Tissus humains) dans ses actions visant à promouvoir « la culture du don ».

6000 greffes par an

Quatrième ville du 22 à adhérer à cette opération après Plussulien, Usseil et Lannion ; Tréguier, pourrait aussi réaffirmer son soutien en affichant à l'entrée de la ville un panneau « Ville ambassadrice du don d'organes », ainsi qu'envisage de le proposer France ADOT, agissant au sein du collectif Greffes+, aux communes engagées pour cette cause.

La cérémonie, animée par le maire Guirec Arhant, et

Hervé Le Serre, président de l'ADOT22, s'est poursuivie dans la salle d'honneur de la mairie, où les allocutions d'élus, d'intervenants du monde associatif ou médical, et des témoignages poignants, délivrés par des proches de donneurs d'organes ou receveurs, ont tous mis en exergue l'indispensable nécessité du don d'organes, qui permet actuellement la réalisation de 6 000 greffes par an, quand 27 000 personnes sont en attente de ce don salvateur.

Un « acte d'amour » pour Guirec Arhant, un « acte citoyen » pour Hervé le Serre ou « de fraternité » pour Annie Le Houérou, sénatrice des Côtes-d'Armor, rappelant que les trois religions majoritaires de France l'avaient ainsi unanimement qualifié, en se positionnant favorablement sur

sa pratique. « Un sujet sur lequel les débats à l'Assemblée Nationale sont toujours de très bonne tenue, qui structure notre société, car quelles que soient les sensibilités, croyances et convictions qu'il interpelle chez chacun, les textes qui en découlent sont des textes de progrès pour notre société », a livré Eric Botherel, député des Côtes-d'Armor.

Importance d'informer

Et tous d'insister sur l'extrême importance d'exprimer et d'informer ses proches de sa volonté d'être donneur d'organe. Car si, depuis 2017, chacun est, du point de vue de la loi, donneur d'organes par défaut, la dimension humaine de l'acte est prise en compte

par le corps médical, qui en cas d'absence de choix manifesté par le défunt, tiendra compte en dernier ressort du choix des proches, généralement en état de sidération après le décès soudain et souvent brutal du défunt ; proches sur lesquels pèsera alors une responsabilité, si forte, qu'elle ne sera parfois pas prise.

C'est la responsabilité et le choix pris par Anne-Hélène et David, parents de Paul, petit garçon de 2 ans, déclaré en mort cérébrale, après un accident sur la voie publique. « Puisque notre enfant est mort, quel gâchis de ne pas aider des enfants qui en ont absolument besoin », ont-ils témoigné. Plusieurs organes du petit Paul ont été donnés : une manière de donner du sens et de la vie à sa mort.